

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Montant des retraites

Le Gouvernement ment

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : samedi 25 septembre 2010

Démocratie & Socialisme

Le gouvernement Sarkozy-Fillon répand l'idée que la réforme des retraites ne concernerait pas les retraités actuels. Pourtant les réformes successives du régime des retraites, Balladur de 1993 et Fillon 2003 ont modifié l'indexation des retraites.

Baisse des pensions

Les retraites n'évoluent qu'en fonction de l'indice des prix fourni par l'Insee, et non plus comme auparavant sur l'augmentation moyenne des salaires du régime général ou sur la revalorisation du point d'indice des grilles de salaires des agents de l'Etat. Elles seront revalorisées tous les 1er avril de chaque année (0,9 % pour la partie Sécu en 2010, et 0,7 % pour les complémentaires). Le constat est rapide : le compte n'y est pas au vu de l'évolution des prix communiqués par l'institut national. Ce nouveau calcul ne permet pas d'assurer sur le long terme la pérennité des retraites en euros constants. Le Conseil d'orientations des retraites estime dans son rapport que la perte de pouvoir d'achat est environ de 1 % par an. À titre d'exemple, le Smic en 2001 était de 6,67 euros, il est actuellement de 8,87 euros, soit une augmentation de 32 %, à comparer sur l'évolution sur la même période de l'indice INSEE hors tabac de 19,60 %, soit un différentiel de 12 % sur 10 ans. Conclusion : un Retraité partant à la retraite à 60 ans à 1500 euros mensuels verra sa pension à 90 ans passer à 1050 euros (en euros constants).

Loi de finances 2011

Le capital considère les retraites comme une charge publique, et non comme une redistribution solidaire du fruit d'une vie de labeur au service de la collectivité. Ainsi, tous les retraités sont exclus des fruits de la croissance mettant un terme aux préceptes du pacte social et républicain issu du Conseil national de la résistance. Par ailleurs, prenant prétexte que la moyenne des retraites servies est supérieure à la moyenne des salaires des actifs, le gouvernement envisage un train de mesures lors de l'adoption de la loi de finances 2011. Cet état de fait démontre que la distribution de la richesse nationale se fait en réalité en faveur du capital et que le rapport de force revenus salariés/ rémunération du capital s'est détérioré depuis la fin des années 80.

Différentes pistes à l'étude :

Le gouvernement étudie plusieurs propositions :

- ▶ Supprimer l'abattement des 10 % en prétextant que les retraités n'ont pas de frais professionnels. Initialement cet abattement était une mesure d'équité entre les revenus salariaux (connus) et les revenus industriels et commerciaux (déclarations faites par les commerçants et industriels soumis au bénéfice). Les salariés bénéficiaient, eux, avant la réforme Villepin d'un abattement supplémentaire de 20 %, lequel a été supprimé au profit d'un réaménagement des tranches d'imposition),
- ▶ Aligner le taux de la CSG sur celui des actifs. Les retraitées non-imposables ont une retenue de 3,8 %, et pour les autres pensions, le taux pour les assujettis passe de 6,60 % à 7,50 %, et ce, en fonction du montant liquidé. Les petites pensions seraient donc mises à contribution pour réduire le déficit de l'assurance maladie, de mettre en place une nouvelle taxe pour financer la dépendance pour tous les citoyens de plus de 50 ans...
- ▶ Faire cotiser tous les retraités à la contribution solidarité d'autonomie, soit une nouvelle retenue de 0,3 % qui fait partie des cotisations patronales pour les actifs en contrepartie d'une journée de travail gratuit par an (le fameux lundi de Pentecôte du Gouvernement Raffarin),
- ▶ Taxer les mutuelles sur la liquidation des prestations maladies.

Hauts revenus bien traités

C'est la deuxième étape de la réforme des retraites qui est en gestation. Ce panier de mesures envisagées fait partie des fameuses niches fiscales que le gouvernement veut mettre à plat. Une chose est certaine, c'est que les hauts revenus seront bien traités, car, pour les économistes du capital, les déficits publics ne peuvent qu'être renfloués par les salariés et les retraités. L'action collective est indispensable pour défendre notre pouvoir d'achat, pour éradiquer la pauvreté et lutter contre l'isolement. Elle est décisive au regard des résultats électoraux (« les plus de 60 ans » : c'est la tranche d'âge qui a voté le plus Sarkozy lors de l'élection présidentielle).

Bernard Grangeon (syndicaliste, retraité EDF)